

Personne de référence : Sam Wirtz
Tél. : +352 73 00 66 - 248
E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/25/0074

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Rosport-Mompach vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la continuation de la canalisation jusqu'au raccordement existant pour le lotissement « PAP Déckeschhaischen » à Steinheim.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 25 février 2025 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

